



Formulaire standard de réclamation marchandises

On doit soumettre toute réclamation marchandises à l'adresse suivante :

TransX LTÉE
2595, boul. Inkster
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2E6
À l'attention du : Service des
réclamation marchandises
TÉLÉCOPIEUR : 1-204-697-1161
Téléphone : 1-800-665-7590

Réclamant : _____

Adresse : _____

Ville et prov. : _____

Code postal ou zip : _____

Nº de téléphone : _____

Nº de télécopieur : _____

Personne-ressource : _____

Nº votre facture ou récl. _____

Nº votre facture ou récl. _____

Montant réclamé _____

Monnaie canadienne

Monnaie américaine

Nature de la réclamation : Incomplet Dommages

Description du manque, de la perte ou des dommages : _____

Expéditeur : _____

Adresse : _____

Ville, prov. et
code postal ou zip : _____

Nº connaissance _____

Date d'expédition : _____

Date de réception : _____

Signature du réclamant : _____ 

Date : _____

NOTA : - La soumission de la réclamation marchandises doit absolument s'accompagner des documents d'appui requis (répertoriés en page 2). Le défaut d'inclure ces documents d'appui pourra entraîner des retards de traitement.

- Toute réclamation marchandises soumise à propos d'un montant inférieur à 50 \$ est susceptible de refus.

- Il faut conserver toute marchandise de récupération jusqu'à ce que TransX ait transmis le règlement de la réclamation marchandises. Le défaut d'assurer l'accès à la marchandise de récupération en vue de cueillette pourra entraîner la

Marche à suivre de réclamation marchandises

1. Si votre envoi arrive incomplet ou endommagé, il faut consigner tous les dommages et(ou) les articles ou quantités manquant(e)s sur le récépissé de livraison au moment de la réception. Le service des Réclamations marchandises de notre siège social pourra rejeter toute réclamation à propos de dommages dissimulés ou non notés au moment de la réception.
2. Veuillez communiquer avec votre bureau TransX local dans les 48 heures suivant la livraison afin de prendre les mesures nécessaires en vue d'une « vérification de la présence de dommages dans les marchandises ». Ne dépaquetez ou ne mettez au rebut aucun emballage. L'inspecteur de marchandises remplira un formulaire « Rapport de vérification », dont il vous laissera un exemplaire.
3. Une fois l'inspection terminée, et les tentatives de limitation de réclamation (récupération, réparation) épuisées, soumettez votre réclamation marchandises accompagnée des documents d'appui suivants :
 - a) un exemplaire du connaissance d'origine;
 - b) un exemplaire de tous les bordereaux d'expédition répertoriant tous les produits expédiés;
 - c) un exemplaire de la facture de votre fournisseur indiquant le prix des marchandises, et tous les escomptes associés le cas échéant;
 - d) un exemplaire du rapport de vérification;
 - e) votre facture à TransX précisant la nature et le montant de la réclamation marchandises.

Nota : Il faut soumettre par écrit à TransX toute réclamation à propos de dommages ou d'articles manquants dans les 60 jours suivant la réception de la livraison. Il faut déposer toute réclamation à propos de perte d'un envoi complet dans les neuf mois. Le défaut d'observer l'une de ces échéances annule entièrement la réclamation.

Il faut retenir toute marchandise de récupération jusqu'à ce que TransX ait transmis le règlement de la réclamation marchandises. Le défaut d'assurer l'accès à la marchandise de récupération en vue de cueillette pourra entraîner la retenue du paiement du règlement de la réclamation marchandises.

Il faut soumettre les réclamations marchandises à TransX par écrit aux fins d'investigation, de réponse, ou de traitement du paiement. Il est interdit de déduire les réclamations marchandises de factures d'expédition de fret dont le paiement est en souffrance; une telle déduction pourrait entraîner la suspension des privilèges de crédit.